

DELIBERATION N° 2007/09-14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL EN ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un attaché territorial compte sept ans de services effectifs dans un cadre d'emplois de catégorie A, et compte au moins un an d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon du grade d'attaché.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'attaché principal, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A du Centre de Gestion, en date du 21 juin 2007,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en transformant un poste d'attaché territorial à temps complet, en poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2007,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2007.